

N° de résolution
ou annotation



À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 17 janvier 2023 à 19 h à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Audrey Blondin-Lebel (siège 1)

Danielle Joly (siège 2)

André Benoît (siège 6)

Sont absents (es) : Andrée Beaulieu (siège 3), Marc Champagne (siège 4) et Mélanie Lampron (siège 5).

Formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte, madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Huit (8) citoyens(nes) sont aussi présents(es)

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire procède à la vérification et à la conformité du quorum et débute la séance. La séance est ouverte par un mot de bienvenue à 19h05.

2023-01-001

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Mélanie Lampron	Absente
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

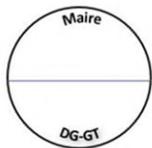
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens(nes).

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR PRÉSENTÉ

Monsieur le maire déclare la période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présentement ouverte.



N° de résolution
ou annotation



LÉGISLATIF

2023-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice-générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Mélanie Lampron	Absente
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022 SUR LE DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice-générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Mélanie Lampron	Absente
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

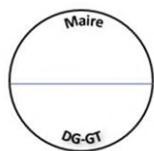
ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, sur le dépôt des prévisions budgétaires 2023, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022 SUR LE DÉPÔT DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice-générale est dispensée d'en faire lecture.



N° de résolution
ou annotation



IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Mélanie Lampron	Absente
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, sur le dépôt du programme triennal d'immobilisations, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-005

ADOPTION DU RÈGLEMENT 23-84 SUR L'IMPOSITION DES TAXES 2023

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Mélanie Lampron	Absente
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'adopter, le Règlement 23-84 sur l'imposition des taxes 2023. Une copie du présent règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-006

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX APPARENTÉS.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Mélanie Lampron	Absente
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'accepter pour dépôt par la directrice générale des déclarations des intérêts pécuniaires et des informations relatives aux apparentés des élus(es) municipaux suivants : M. Luc Diotte, Mme Audrey Blondin-Lebel, Mme Danielle Joly, Mme Andrée Beaulieu, M. Marc Champagne et M. André Benoît.

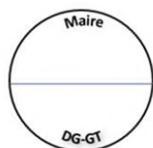
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2023-01-007

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET PAIEMENTS ACCES D AU 31 DÉCEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel



N° de résolution
ou annotation



VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Mélanie Lampron	Absente
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU que les comptes à payer pour les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements portant les numéros C2201123 à C2201129 ainsi que L2200338 et L2200372 à L2200377 ainsi que L2200380 à 200410 et totalisant la somme de **95 064,41 \$** soient acceptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-008

REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Mélanie Lampron	Absente
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1er au 31 décembre 2022 totalisant la somme de **49 223,24 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-009

NOMINATION D'UNE FIRME DE VÉRIFICATEURS COMPTABLES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Mélanie Lampron	Absente
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU de procéder à la nomination de la Firme Amyot Gélinas pour la vérification comptable 2022 de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

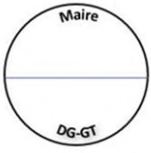
2023-01-010

RÉSILIATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Mélanie Lampron	Absente
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour



N° de résolution
ou annotation



ATTENDU que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles est partie à l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a adopté lors de son conseil du 23 novembre 2022 une résolution à l'effet de conclure, avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM), une Entente de cession du personnel et des équipements du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle, conditionnellement à ce que les municipalités participantes s'engagent, par résolution, à résilier l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle, au 31 décembre 2022 et conditionnellement à ce qu'un nombre minimal de municipalités s'engage, par résolution à adhérer à une Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM, dans les délais requis;

ET RÉSOLU que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles s'engage à résilier, au 31 décembre 2022, l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle, suivant la conclusion par la MRC de l'Entente de cession du personnel et des équipements du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle avec la FQM, le cas échéant.

Il est de plus résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la direction générale à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tout document nécessaire pour donner effet à cette résiliation, le cas échéant.

Il est de plus résolu de transmettre à la MRC d'Antoine-Labelle une copie conforme de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-011

APPUI À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR LA PRIORISATION D'UNE GESTION DURABLE ET TRANSPARENTE DE L'EAU

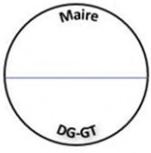
IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Mélanie Lampron	Absente
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

CONSIDÉRANT QUE les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes ;

CONSIDÉRANT QUE l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés ;



N° de résolution
ou annotation



CONSIDÉRANT QUE la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements ;

CONSIDÉRANT la [motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale](#) le 1er juin 2022 reconnaissant qu'«une modification législative doit être considérée» et qu'il est demandé «au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public» ;

CONSIDÉRANT le [dépôt du projet de loi numéro 42](#) visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau ;

ET RÉSOLU :

DE DEMANDER à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

DE DEMANDER à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

DE DEMANDER aux MRC et aux municipalités du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

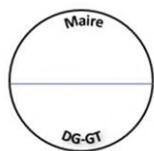
2023-01-012

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE – SERVICE DE PRÉLÈVEMENTS AU CENTRE DE SANTÉ DE FERME-NEUVE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Mélanie Lampron	Absente
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour



N° de résolution
ou annotation



CONSIDÉRANT que la clientèle de la Municipalité de Ferme-Neuve et des municipalités environnantes est âgée;

CONSIDÉRANT que ladite clientèle vulnérable doit se déplacer au CISSS des Laurentides, centre de Mont-Laurier étant donné que ce service n'est présentement pas disponible à Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que ce service est essentiel pour les personnes vulnérables de notre milieu;

CONSIDÉRANT que de bénéficier du service de prélèvements au Centre de santé de Ferme-Neuve libère des plages de rendez-vous au site de Mont-Laurier;

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal demande au CISSS des Laurentides de maintenir le service de prélèvements au Centre de santé de Ferme-Neuve et ce, tel qu'il était avant la pandémie,

QU' une copie de cette résolution soit transmise à:

- Monsieur François Legault, Premier Ministre du Québec
 - Monsieur Christian Dubé, Ministre de la Santé;
 - Madame Chantale Jeannotte, députée de la circonscription de Labelle
 - Madame Rosemonde Landry, directrice du CISSS des Laurentides,
 - Madame Fannie Courchesne, adjointe à la direction générale du CISSS, secteur Antoine-Labelle,
 - Dre Geneviève Lévy, responsable du GMF de la Lièvre
- Il est également résolu de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC d'Antoine-Labelle et aux municipalités de celle-ci pour appui

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-013

CHANGEMENT DE REPRÉSENTANTES À CLICSÉQR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

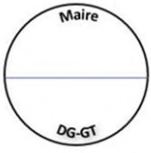
VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Mélanie Lampron	Absente
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU

QUE Madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière (ci-après la représentante), soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.



N° de résolution
ou annotation



EN CONSÉQUENCE, le représentant de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles appose sa signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus:

Monsieur Luc Diotte, maire

2023-01-30

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil de la Municipalité qui ont le droit de voter relativement à cette résolution l'ont acceptée, elle est adoptée et entre en vigueur le 17 janvier 2023. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la Municipalité et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

2023-01-014

NOMINATION DE MADAME NADIA AUBIN AU POSTE DE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Mélanie Lampron	Absente
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU de procéder à la nomination de madame Nadia Aubin au poste de greffière-trésorière adjointe par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-015

DÉMISSION DU CHAUFFEUR-OPÉRATEUR-MÉCANICIEN

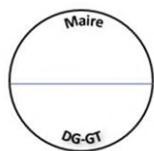
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Mélanie Lampron	Absente
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'accepter la démission du chauffeur-opérateur-mécanicien (employé # 57).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



2023-01-016

DÉMISSION DU JOURNALIER

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Mélanie Lampron	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'accepter la démission du journalier (employé # 53).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-017

ENGAGEMENT DE MONSIEUR GUILLAUME VALLIÈRES-ROLLAND AU POSTE DE JOURNALIER À LA PATINOIRE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Mélanie Lampron	Absente
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU de procéder à l'engagement de Guillaume Vallières-Rolland afin de pourvoir le poste de journalier à la patinoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET HYGIÈNE

SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-01-018

MANDAT POUR ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE

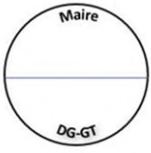
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Mélanie Lampron	Absente
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU de procéder à l'achat d'une génératrice pour les nécessités de sécurité publique à l'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



ENVIRONNEMENT

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2023-01-019

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE CHEMIN DU VILLAGE - DOSSIER : 8809-20-4993

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Mélanie Lampron	Absente
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU de procéder au renouvellement du contrat avec le MTQ pour le secteur identifié comme une Écoroute d'hiver sur le chemin du Village (26641-01-000-000C). Conséquemment, celui-ci fait l'objet d'un mode d'entretien alternatif afin de réduire les impacts environnementaux des fondants. Ce mode d'entretien privilégie avant tout une intensification des interventions de grattage de la chaussée et l'épandage d'abrasifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-020

RECONFIRMER L'ÉCHÉANCE ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX AU MINISTRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE CHEMIN DIOTTE # RLG 69486

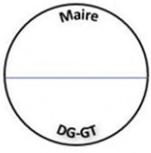
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Mélanie Lampron	Absente
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU de reconfirmer au ministre des Transports du Québec, l'intention de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles de terminer les travaux autorisés, puisque lesdits travaux n'ont pu être achevés à l'intérieur d'une période de douze mois, et de respecter l'échéancier de réalisation des travaux ne pouvant excéder un délai de 24 mois à partir de la date de la lettre d'annonce du ministre, pour le chemin Diotte # RLG 69486, CGO 20211026-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



2023-01-021

**RECONFIRMER L'ÉCHÉANCE ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX AU MINISTRE DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE CHEMIN KIAMIKA YLX 92923**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Mélanie Lampron	Absente
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU de reconfirmer au ministre des Transports du Québec, l'intention de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles de terminer les travaux autorisés, puisque lesdits travaux n'ont pu être achevés à l'intérieur d'une période de douze mois, et de respecter l'échéancier de réalisation des travaux ne pouvant excéder un délai de 24 mois à partir de la date de la lettre d'annonce du ministre, pour le chemin Kiamika # YLX 92923, CGO 20211026-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-022

**RECONFIRMER L'ÉCHÉANCE ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX AU MINISTRE DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE CHEMIN TOUR-DU-LAC # UJE
87272**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

VOTE :

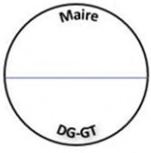
Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Mélanie Lampron	Absente
Andrée Beaulieu	Absente	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU de reconfirmer au ministre des Transports du Québec, l'intention de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles de terminer les travaux autorisés, puisque lesdits travaux n'ont pu être achevés à l'intérieur d'une période de douze mois, et de respecter l'échéancier de réalisation des travaux ne pouvant excéder un délai de 24 mois à partir de la date de la lettre d'annonce du ministre, pour le chemin Tour-du-Lac # UJE 87272, CGO 20211026-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

VARIA ET DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS



N° de résolution
ou annotation



2023-01-023

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU qu'étant donné que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Diotte
Maire

Lyz Beaulieu
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luc Diotte
Maire

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière